

## 11 Mai...



## 11 Mai...

Les observateurs ou les passionnés de l'Histoire de la Ve République savent que le mois de mai est chargé d'une force symbolique dans sa vie événementielle : ainsi en est-il du 13 mai 1958 qui en marque sa naissance factuelle. Le 13 mai 1968 faillit l'emporter. Électoralement le 19 mai 1974 ou le 10 mai 1981 sont des journées de tournants. Quand aux 5 mai 2002 et 7 mai 2017, ils sont considérés comme des moments de ruptures politiques.

Le 11 mai 2020 s'ajoutera-t-elle à ce florilège symbolique ? On peut le penser.

Le Président de la République, abandonnant une posture martiale de Chef de guerre, s'est montré

plus concret dans la gestion de cette crise le 13 avril dernier. S'il a fait preuve d'une humilité explicite dans les mots, il a voulu se montrer rassurant en fixant une date prévisible de sortie de confinement : le 11 mai. Prudent, il a évoqué la reprise partielle, sectorielle.

Pour les transporteurs, selon les métiers, le bilan est plus ou moins sévère sur le plan économique. Les entreprises de transport qui travaillent notamment pour l'industrie, les travaux publics, l'automobile.... 81 % d'entre elles sont en arrêt total ou en très forte baisse d'activité (25 % à l'arrêt total, 55 % à l'arrêt partiel). En moyenne, les chefs d'entreprises estiment avoir perdu 48 % de CA au cours de ces semaines de confinement et 52 % des camions sont à l'arrêt. Les enquêtes faites par les organisations professionnelles du transport routier font clairement apparaître que les flux sont totalement désorganisés, et que le transport se fait à perte ou sans réelle marge.

Les mesures mis en place par le gouvernement et certaines collectivités locales sont là pour soutenir la vie des entreprises durement frappées. Passer le cap, la reprise ne dissipera pas toutes les angoisses. Certaines ne s'en relèveront pas. D'ores et déjà, il faut anticiper ce plan de relance qui devra être mis en place. L'OTRE doit impérativement y prendre part.

Moins d'un mois après le premier correctif budgétaire, le Conseil des ministres a approuvé un nouveau projet de loi de finances rectificative (PLFR). Le texte qui comprend 9 articles abonde les enveloppes déjà créées en prévision de la prolongation du confinement jusqu'au 11 mai.

Ainsi, pour préserver l'emploi et les entreprises, plus de 110 milliards d'euros sont désormais destinés au plan d'urgence de soutien à l'économie, contre 45 milliards d'euros prévus à la mi-mars. Ces mesures immédiates s'accompagnent du dispositif exceptionnel de garantie par l'État des prêts aux entreprises prévu par la première loi de finances rectificative, à hauteur de 300 milliards d'euros, et de la mobilisation de l'Union européenne, dont le plan d'aide s'élève à 540 milliards d'euros pour soutenir les économies des États membres.

Le Projet de loi de finance sera débattu à l'Assemblée Nationale le 17 mars prochain.

Dans le domaine spécifique du transport, l'OTRE et les organisations professionnelles ont déposé un amendement en vue de reporter la mesure d'augmentation de 2 €/hl le remboursement partiel de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) au 1er janvier 2022.

L'augmentation initialement prévue au 1er janvier 2020 n'aurait pris réellement ses effets qu'à compter du 1er juillet 2020, les dépôts des dossiers de remboursement partiel de la TICPE du gazole n'intervenant qu'à échéance semestrielle. Le report de cette augmentation permettra d'améliorer les trésoreries des entreprises de transport aujourd'hui durement touchées par l'arrêt d'activité.

Les enquêtes faites par les organisations professionnelles du transport routier sont convergentes. Elles font clairement apparaître que les flux sont totalement désorganisés, et que le transport se

fait à perte ou sans réelle marge.

Le 11 mai ne marquera pas en tout cas la fin de cette crise. Ses répercussions se feront incontestablement sentir bien au-delà de cette année noire 2020. Mais si ce n'est pas la fin du commencement, incontestablement le 11 Mai devra marquer le début du commencement de la fin de cette catastrophe sanitaire et de ses effets économiques et sociaux.

**Philippe BONNEAU**